

**SÉANCE du 03 MARS 2022**  
**COMPTE RENDU 02/2022**

Le jeudi trois mars deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de BOISCHAMPRÉ s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LERAT, Maire.  
**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. MMES. Michel LERAT, Maire, Anne Marie DERRIEN, Maire déléguée, Louis LEGER, Lucie BISSON, André GUÉRIN, Adjoints au Maire ; Claude MORAND, Maire délégué, Muriel DOLLEY, Xavier BIGOT, Maire délégué, Evelyne DOMET LÉBOUCHER, Maire déléguée, Huguette BARREAU, Patrick HEBERT, Nadine KERNAONET, Stéphanie MORTEAU, Laëtitia GÉRARD, Guénola RECH, Stéphanie LEBIGOT, Guillaume BOSCHET, Jérôme BOURGUIGNON.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Xavier BIGOT ayant donné pouvoir à Lucie BISSON, Florian PAPIN.

**ÉTAIT ABSENT** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jérôme BOURGUIGNON.

**APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 27 JANVIER 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 27 janvier dernier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 27 janvier 2022.

**FIN 22-004 COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET GÉNÉRAL**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer concernant la commune de BOISCHAMPRÉ,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations **régulières**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De déclarer que le compte de gestion de la commune de BOISCHAMPRÉ dressé, pour l'exercice 2021 par Jean-Philippe CHARDRON, Receveur ; visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**FIN 22-005 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GÉNÉRAL.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la commune de BOISCHAMPRÉ pour l'année 2021.

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	439 959.51 €
Recettes	:	680 363.92 €
Excédent Annuel	:	240 404.41 €
Excédent Antérieur 2020	:	562 425.99 €
Résultat 2021 excédentaire	:	<b>802 830.40 €</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses	:	170 061.84 €
Recettes	:	264 366.75 €
Excédent Annuel	:	94 304.91 €
Déficit Antérieur 2020	:	- 64 888.91 €
Résultat 2021 excédentaire	:	<b>29 416.00 €</b>
RESULTAT DE CLOTURE 2021	:	832 246.40 €

RAR DEPENSES 88 527.44 €

RAR RECETTES 0 €

Besoin financement RAR : **88 527.44 €**

« Le compte administratif de l'année 2021 laisse apparaître un excédent de 832 246.40 € soit une augmentation de 250 224.09 € par rapport à 2020. Si nous pouvons nous réjouir de ce résultat largement positif il convient toutefois de l'analyser au regard de la situation atypique de l'année 2021 provoquée par la situation sanitaire.

Certes, comme toujours, nous avons été extrêmement vigilants à limiter nos dépenses de fonctionnement mais la conjoncture particulière a eu une influence directe sur l'ensemble des comptes c'est pourquoi il faut être prudent dans l'analyse de ce résultat.

En fonctionnement nous avons prévu des actions qui n'ont pas pu être menées. En outre et c'est valable également pour l'investissement plusieurs opérations ont pris de retard en raison de l'impossibilité pour les entreprises de travailler normalement. Nous retrouverons ces dépenses au budget 2022.

Globalement notre réserve qui s'est constituée au fil des années est conséquente et cela va nous permettre d'autofinancer une bonne partie des projets à venir le solde étant couvert par des subventions et si besoin de l'emprunt sachant que notre commune est très peu endettée. »

Madame Evelyne DOMET, Maire déléguée aux finances soumet le compte administratif 2021 au vote après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021.

## FIN 22-006 AFFECTATION RESULTAT 2021- BUDGET GÉNÉRAL

Entendu le compte administratif 2021 faisant apparaître un résultat de fonctionnement de 802 830.40 € et un résultat d'investissement de 94 304.91 € et des Restes à Réaliser de 88 527.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat du budget général 2021 de la manière suivante :

### En Recette investissement

Compte 001 : 29 416.00 €

Compte 1068 : 59 111.44 € (RAR).

### En Recette fonctionnement

Compte 002 : 743 718.96 €

## FIN 22-007 COMPTE DE GESTION 2021 LOTISSEMENT VRIGNY

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer concernant la commune de BOISCHAMPRE,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations **régulières**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De déclarer que le compte de gestion du Lotissement de Vrigny dressé, pour l'exercice 2021 par Jean-Philippe CHARDRON, Receveur ; visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## FIN 22-008 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT VRIGNY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif Lotissement de VRIGNY pour l'année 2021.

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	17 703.98 €
Recettes	:	17 703.98 €
Résultat 2020	:	0 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses	:	17 703.98 €
Recettes	:	17 703.98 €
Déficit Annuel	:	0 €

<b>Déficit Antérieur 2020</b>	<b>:</b>	<b>17 703.98 €</b>
<b>Résultat 2021 déficitaire</b>	<b>:</b>	<b>17 703.98 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2021</b>	<b>:</b>	<b>- 17 703.98 €</b>

Madame Evelyne DOMET, Maire déléguée aux finances soumet le compte administratif 2021 au vote après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 du Lotissement Vrigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire, Michel LERAT

### **QUELQUES INFORMATIONS**

#### **Rappel des dates des scrutins :**

Election présidentielle 1<sup>er</sup> tour dimanche 10 avril 2022  
2<sup>ème</sup> tour dimanche 24 avril 2022.

Election législative : 1<sup>er</sup> tour dimanche 12 juin 2022  
2<sup>ème</sup> tour 19 juin 2022

La lutte contre les chenilles processionnaires est à la charge du propriétaire du bien.

### **LA LUTTE MECANIQUE, Couper ou brûler les nids de chenilles processionnaires**

**Un nid vide ou un cocon de chenille** contient encore **des millions de poils urticants** et polluera l'environnement direct de l'arbre durant plusieurs années.



Il est indispensable de retirer les nids des arbres afin de limiter les effets dus aux poils urticants qui se trouvent dans les nids.

Si l'enlèvement mécanique est réalisé avant les processions pour le pin ou la nymphose pour le chêne, cela permettra d'éviter les processions et de réguler les populations.

**Ces techniques étant particulièrement délicates, nous vous invitons à contacter un professionnel qui disposera de l'équipement pour les mettre en œuvre en toute sécurité.**

## **Appel aux habitants de BOISCHAMPRÉ**

Mesdames, Messieurs

La situation en Ukraine ne peut nous laisser insensibles. Devant la tragédie que vit le peuple de ce pays nous ne pouvons rester inactifs.

C'est pourquoi, réuni hier soir 3 mars 2022, le conseil municipal de notre commune de Boischampré, unanime, a souhaité faire appel à la solidarité des habitants de notre commune en organisant une collecte de produits de première nécessité (liste jointe ci-dessous).

Vous pouvez déposer vos dons :

**En mairie de Saint Loyer des Champs  
Samedi 5 mars de 10h à 12h et de 14h à 16h.**

**En mairie de Boischampré  
Lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 mars de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Vendredi 11 mars de 9h à 12h et de 14h à 19h.**

La Protection civile et l'Association des Maires de France se sont associées pour assurer à l'échelon national la logistique de l'opération consistant au ramassage au tri et à l'acheminement des dons vers l'Ukraine.

Le conseil municipal a donc également décidé d'apporter une aide financière directe de 10 000€ (estimation du coût moyen d'un transport par camion vers l'Ukraine).

Nous savons pouvoir compter sur votre humanité et vous en remercions très sincèrement.

Le maire et l'ensemble du conseil municipal

# CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

## LISTE DE DONNS

### Logistique

Lits de camp  
Sacs de couchage  
Couvertures de survie  
Vêtements

Matériel électrique  
(Projecteurs, lumières, rallonges,  
générateurs)

### Hygiène

Gels & savons corps  
Dentifrices  
Brosses à dents  
Couches & lait maternisé

Médicaments (non périmés)  
Rasoirs  
Mousses à raser  
Serviettes hygiéniques

### Secours

Gants à usage unique  
Masques chirurgicaux  
Matériel de suture  
Blouses médicales  
Bandages élastiques  
Garrots

Lecteurs à glycémie  
Pansements hémostatiques  
Pansements  
Solutions antiseptiques  
Matériel médical  
(Respirateur, défibrillateur, moniteur...)